

04/02/2026

## Conseil Communautaire LES POINTS ESSENTIELS

**Le Conseil communautaire de Pays de Gex agglo s'est réuni ce mercredi 4 février à 19h. 37 points à l'ordre du jour ont été débattus pour poursuivre l'action de l'Agglomération au service des Gessiens.**

**Vote du Budget Primitif 2026 : Pays de Gex agglo maintient ses priorités sans augmenter la fiscalité**

Les élus ont adopté les six budgets primitifs de la Communauté d'agglomération pour l'année 2026 : le budget principal et les 5 budgets annexes, à savoir, les budgets Gestion et Valorisation des Déchets, Économie, Centre de Soins Immédiats (CESIM), Réserve Naturelle et Déchets Inertes.

Le budget principal représente 61 M€ en fonctionnement et 22 M€ en investissement. Il s'agit d'un budget stable par rapport au budget exécuté en 2025, étant précisé qu'il n'intègre pas la reprise de l'excédent de l'exercice antérieur car les comptes de résultats ne sont pas définitifs à cette date.

Les budgets consolidés représentent un montant total de 102,5 M€, à savoir 77,5 M€ en fonctionnement et 25 M€ en investissement.

Ce budget s'inscrit dans une volonté de stabilité fiscale et de poursuite des grands projets de territoire.

### **Des investissements au service du territoire**

L'Agglomération mobilise ses ressources pour des projets concrets :

- Mobilités : montée en puissance des travaux du tramway à Ferney-Voltaire et finalisation de la liaison piétons-cycles Gex-Ferney.
- Développement économique : lancement du réaménagement de la zone de Val Thoiry et extension du site de l'Aiglette.
- Santé et Social : poursuite du développement du Centre de Soins Immédiats (CESIM) et soutien renforcé au secteur de la petite enfance.
- Environnement : mise en œuvre du contrat « Eau & Climat » et du plan de prévention des inondations.

Cette politique est menée avec une fiscalité inchangée pour la 15ème année consécutive, préservant ainsi le pouvoir d'achat des Gessiens.

### **Une structure financière saine et maîtrisée**

Le budget 2026 s'appuie sur une situation financière solide, caractérisée par un très faible niveau d'endettement, à savoir 6,8 M€ pour l'ensemble des budgets dont 1,3 M€ pour le budget principal.

Avec la capacité d'autofinancement actuelle, la capacité de désendettement est inférieure à un an.

La quasi-totalité de la dette est à taux fixe et classée au niveau de risque le plus bas

### **Captage d'eau potable à Pougny : Avis de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex sur le projet d'augmentation de la capacité du captage et sécurisation du système d'alimentation**

Les élus ont émis un avis favorable sur le dossier d'autorisation environnementale, demandée par l'État, et relative au projet d'augmentation de la capacité du champ captant d'eau potable à Pougny, porté par la Régie des Eaux Gessiennes.

Ce projet relève d'une grande importance pour l'approvisionnement en eau potable sur le territoire qui connaît une forte croissance démographique et doit faire face au dérèglement climatique.

Il découle d'une stratégie mûrement réfléchie qui vise à assurer une bonne gestion de l'eau en adéquation avec les besoins de la population tout en préservant sa qualité, l'équilibre de la ressource, la protection de son milieu naturel et en prenant en compte les enjeux liés au changement climatique. Cela implique notamment des prélèvements limités, des travaux réalisés en partenariat avec le service Grand Cycle de l'Eau et Biodiversité de l'Agglomération afin de respecter au maximum l'environnement et les paysages.

En parallèle, la Régie des Eaux Gessiennes poursuit ses travaux visant à optimiser les ressources existantes, à diversifier ses approvisionnements et à réaliser les travaux réguliers et nécessaires au bon état des réseaux afin d'assurer des rendements toujours plus élevés.

L'Agglomération, quant à elle, s'est engagée en 2025 dans l'élaboration d'un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) qui vise à établir une stratégie d'adaptation au changement climatique et à protéger les ressources en eau du territoire.

### **Entrée de plusieurs sociétés dans les dispositifs de Pays de Gex Entreprises**

Les élus ont approuvé l'entrée de trois entreprises dans les dispositifs de Pays de Gex Entreprises.

L'incubateur Gex Fab a accueilli la société SyVram, une startup innovante dans le domaine des technologies de l'intelligence artificielle. Elle bénéficiera d'un atelier au sein du bâtiment de Pays de Gex Entreprises, d'un accompagnement sur une durée de 3 ans, renouvelable 2 ans, et d'un

soutien financier pouvant atteindre 30 000 euros.

La pépinière d'entreprises GexPep's a, quant à elle, accueilli deux sociétés. La première, SAHAYA, est spécialisée dans l'accompagnement administratif et organisationnel des artisans et petites entreprises du Pays de Gex. La seconde, ALEA360, est une entreprise spécialisée dans la gestion des risques, de la conformité et du contrôle interne pour les organisations multisites. Les deux sociétés bénéficieront chacune d'un bureau dans le bâtiment de Pays de Gex Entreprises et d'un accompagnement pour une durée de 2 ans, renouvelable un an.

### **Projet de vélos en libre-service du Grand Genève : Création d'un Groupement Local de Coopération Transfrontalière**

Dans l'objectif d'encourager la pratique de la mobilité active sur le territoire du Grand Genève, les élus ont approuvé la création d'un Groupement Local de Coopération Transfrontalière Vélos en Libre-Service et l'adhésion de Pays de Gex agglo à ce GLCT VLS. Elle rejoint ainsi le Canton de Genève, la Ville de Genève, le Pôle métropolitain du Genevois français, Terre Valserhône l'interco et Thonon Agglomération qui sont également prêts à s'engager dans ce projet.

Le GLCT VLS sera chargé, pour le compte des différents membres français et suisses, de la mise en place, du financement, du développement et de l'exploitation d'un réseau de vélos en libre-service transfrontalier sur le territoire de ces derniers. En complément des infrastructures de transports existantes et futures, ce réseau VLS transfrontalier vise à renforcer l'efficacité des déplacements quotidiens, à améliorer la desserte des pôles de transport et à réduire la pression automobile.